

## L'ÉDUCATION

La fréquentation scolaire est obligatoire au Canada pour tous les enfants âgés de 6 à 14 ou 16 ans selon les provinces; l'enseignement est dispensé gratuitement dans les quelque 26,520 écoles du pays. Certains enfants vont aux écoles maternelles dès l'âge de 3 ou 4 ans, puis entrent en classe enfantine à 5 ans. Beaucoup d'étudiants suivent des cours universitaires jusqu'à l'âge de 30 ans et plus. La plupart des écoles sont mixtes. Environ 97 p. 100 des Canadiens savent lire et écrire.

Les traditionnelles petites écoles rurales, les immeubles ultramodernes des nouveaux faubourgs, les imposants édifices universitaires forment une vaste chaîne de maisons d'enseignement à travers le pays. Dans certaines régions isolées, les enfants suivent des cours par correspondance et écoutent des programmes

spéciaux à la radio et à la télévision. Dans les parties reculées de la Colombie-Britannique, les enfants fréquentent une école mobile aménagée dans des autocars, et dans certaines régions du nord de l'Ontario les classes ont lieu dans des wagons de chemin de fer.

Écoles et universités mettent leurs locaux et leurs services à la disposition de toute la collectivité. Les écoles offrent leurs salles pour des assemblées, des réunions mondaines et des soirées dansantes et, comme les universités, elles jouent un rôle important dans la vie nationale.

L'année scolaire commence au début de septembre pour se terminer à la fin de juin. Cette période est plus courte et va d'octobre à mai dans les universités qui, en raison des cours d'été et autres réunions culturelles, ferment rarement leurs portes.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue l'éducation aux

provinces. C'est pourquoi, il n'existe pas de ministère fédéral de l'éducation mais dix ministères provinciaux dont l'autorité s'exerce sur toute l'instruction publique dans la province. Dans certaines provinces, les groupes minoritaires au point de vue religieux sont autorisés à diriger leurs propres écoles, catholiques ou protestantes selon le cas. Le Québec pourvoit aux besoins des écoles catholiques ou non catholiques. A Terre-Neuve elles sont dirigées par quelques églises et subventionnées par le gouvernement. Relativement peu d'étudiants fréquentent les écoles privées, de 2 à 3 p. 100 dans les provinces anglophones et environ 12 p. 100 dans le Québec. Malgré la multiplicité des méthodes et des autorités scolaires, la coopération interprovinciale et le travail

*La classe à l'extérieur de l'école*

accompli par les sociétés d'éducation d'envergure nationale ont créé plus d'uniformité qu'on n'aurait pu l'espérer. Ainsi, un enfant peut quitter une école de la Colombie-Britannique et s'inscrire sans inconvénient dans une d'Ontario. Toutefois, le régime des écoles françaises du Québec diffère notablement des autres.

L'instruction dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon relève du gouvernement fédéral et du gouvernement des Territoires. L'enseignement se donne un peu partout dans des écoles administrées par le gouvernement, par les sociétés minières ou par les autorités municipales. A l'heure actuelle, 42 écoles relèvent du gouvernement fédéral et 26 opèrent sous l'égide du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales.

